

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 11  
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille quinze, le trois juillet**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle de la Communauté de Communes de L'Estuaire à Braud et Saint Louis**

**Date de convocation : 22 juin 2015**

**Étaient Présents : Mmes GOT – de ROFFIGNAC MM. BELOT – CORSAN - FEDIEU – FERCHAUD – GIRARD – LORIAUD – PLISSON – QUESSON -RENARD.**

**Délibération N°2015-02-038 : Achat d'équipements de sécurité pour l'accueil du public au phare de Cordouan – Autorisation**

*Vu le CGCT ;*

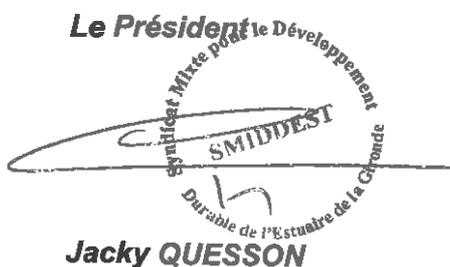
*Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;*

*Vu les prescriptions de sécurité formulées dans l'avis favorable à la demande de dérogation pour l'accès au fût du phare de Cordouan, de la sous-commission départementale ERP-IGH réunie le 4 février 2015 ;*

Il est décidé, à l'unanimité :

Article unique. d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés et bons de commandes nécessaires pour mettre en œuvre les prescriptions de sécurité liées à l'accueil du public dans le phare de Cordouan, dans la limite d'un montant total cumulé de 30 000 € TTC, les crédits étant prélevés à l'article 2184 du budget annexe Cordouan 2015.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 3 juillet 2015

**Le Président**  
  
Syndicat Mixte pour le Développement  
Durable de l'Estuaire de la Gironde  
SMIDDEST  
**Jacky QUESSON**

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

20 JUL. 2015

Bureau du Courrier